

**Séance du 8 octobre 2014**

Date de la convocation : 03/10/2014

L'an deux Mil Quatorze et le 8 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 11  
Présents : 10  
Représentés : 1

Votants : 11  
Exprimés : 11  
Pour : 11      Contre : 0

Présents : Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Olivier DESMAISON, Thierry CAUX, Benoît DESCOMPS, Jean-Pierre LUCON.

Absent excusé : Madeleine PEYRAT a donné pouvoir à Olivier DESMAISON  
A été nommée secrétaire : Dominique ANDRE

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni afin de délibérer sur les indemnités de fonctions du Maire et des trois adjoints (art L 2123-20-1, I, 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT).

Mr le Maire rappelle que la commune de SAINT-ROBERT comptant moins de 500 habitants, le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ; 3 adjoints ont été élus (cf : délibération n° 2014/27 du 19 septembre 2014) ; étant précisé que chaque adjoint a au moins une délégation.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des taux indemnitaires applicables :

- Indemnité maximale mensuelle du Maire : 17% de l'indice brut 1015, majoré 821, soit 646.25 €.
- Indemnité maximale mensuelle de l'adjoint : 6.60% de l'indice brut 1015, majoré 821, soit 250.90 €.  
(Indice Brut 1015, majoré 821 = 3 801.47 € mensuel)

Le montant total de ces indemnités doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Mr le Maire informe qu'il souhaite renoncer à une part de ses indemnités au profit du 3ème adjoint de la commune. Son indemnité sera donc égale à 10.40% au lieu de 17%, soit la somme de 395.35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- ➔ **DECIDE** d'allouer, sur proposition de Mr le Maire, les indemnités suivantes :
  - **Indemnité du maire 10.40% de l'indice brut 1015, soit 395.35 € brut mensuel.**
  - **indemnité de chaque adjoint 6.60% de l'indice brut 1015, soit 250.90 € brut mensuel.**
- ➔ **DIT** que ces indemnités seront versées à partir de la date d'installation du Conseil Municipal, soit le **19 septembre 2014**. Ces indemnités – maire et adjoints – seront versées mensuellement et imputées à l'article 6531 du budget de la commune. Ces indemnités seront revalorisées suivant l'évolution de l'indice brut 1015.

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder au vote des vice-présidents et des membres des diverses commissions communales, selon l'article L.2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Mr le Maire demande à l'assemblée de déterminer le mode de scrutin, soit au scrutin secret, soit à main levée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**PRESIDENT** : Michel LESECQ, Maire

**COMMISSION DES FINANCES**

Vice-président - Bernard PIERREFITE

Membres - Thierry CAUX, Jean-Pierre LUCON, Yoan PASCAREL.

**BATIMENTS COMMUNAUX – URBANISME**

Vice-président - Yoan PASCAREL

Membres - Benoît DESCOMPS, Dominique ANDRE, Olivier DESMAISON.

**VOIRIE – AGRICULTURE - AGENDA 21 - ESPACES VERTS - ASSAINISSEMENT**

Vice-président - Jean-Pierre LUCON

Membres - Benoît DESCOMPS, Yoan PASCAREL, Thierry CAUX, Sophie IRWAN,  
Aleida MOLENKAMP.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE – ARTISANAT - EMPLOI**

Vice-président - Sophie IRWAN

Membres - Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Aleida MOLENKAMP.

**TOURISME - AFFAIRES CULTURELLES – PATRIMOINE – FLEURISSEMENT - CIMETIERE**

Vice-président - Olivier DESMAISON

Membres - Bernard PIERREFITE, Madeleine PEYRAT, Aleida MOLENKAMP,  
Thierry CAUX, Jean-Pierre LUCON.

**FETES ET CEREMONIES – JEUNESSE – SPORTS – ASSOCIATIONS**

Vice-président - Dominique ANDRE

Membres - Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON, Sophie IRWAN.

**COMMUNICATION - INFORMATIQUE**

Vice-président - Madeleine PEYRAT

Membres - Sophie IRWAN, Dominique ANDRE.

**CCAS**

Vice-président - Aleida MOLENKAMP.

Membres - Thierry CAUX, Madeleine PEYRAT, Sophie IRWAN.

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation du « correspondant défense ». La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu est, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région ; il a un rôle essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne en tant que « correspondant défense » :

- **Mr Bernard PIERREFITE**, conseiller municipal, adjoint au Maire,  
domicilié : rue Edmond Michelet – 19310 SAINT ROBERT

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
(Centre Communal d'Action Sociale)**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide le renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres du CCAS de SAINT-ROBERT, suite aux dispositions du décret n°95.562 du 6 mai 1995 relatives aux conditions de renouvellement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à quatre le nombre de membres devant siéger au conseil d'administration du CCAS : cette institution, présidée par le Maire comporte deux collèges égaux en nombre ; l'un est constitué par les élus municipaux (4 membres) et l'autre par des personnes nommées sur propositions de diverses associations (4 membres).

Il est procédé à l'élection des quatre membres composant le collège des élus municipaux selon les indications de l'article 8 du décret n° 95.562 du 6 mai 1995 qui stipule que : « les membres sont élus

par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ».

- Président de droit du CCAS : Michel LESECQ, maire
- 
- Une seule liste s'étant présentée, ont été élus :
  - **MOLENKAMP Aleida**, *domiciliée* : St Maurice – 19310 Saint-Robert
  - **CAUX Thierry**, *domicilié* : Place de l'église – 19310 Saint-Robert
  - **PEYRAT Madeleine**, *domiciliée* : avenue Henri Queuille - 19310 Saint-Robert
  - **IRWAN Sophie**, *domiciliée* : Impasse Beuroire – 19310 Saint-Robert

#### **ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU SEIN DU SIVOM D'AYEN**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants appelés à siéger en cours de mandat au sein du SIVOM d'AYEN. Mr le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire deux délégués titulaires, sachant que les statuts prévoient que chaque commune doit être représentée obligatoirement par le Maire, et deux délégués suppléants.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

##### Délégués titulaires

- **Michel LESECQ**  
*Date naissance* : 09/12/1942  
*Adresse* : Saint Maurice-19310 Saint-Robert
- **Yoan PASCAREL**  
*Date naissance* : 26/06/1986  
*Adresse* : Les côtes – 19310 SAINT ROBERT

##### Délégués suppléants

- **Bernard PIERREFITE**  
*Date naissance* : 28/03/1951  
*Adresse* : Rue Edmond Michelet – 19310 SAINT ROBERT
- **Dominique ANDRE**  
*Date naissance* : 10/05/1967  
*Adresse* : Route du Puy – 19310 SAINT ROBERT

#### **ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU SEIN DU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION D'AYEN**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants appelés à siéger en cours de mandat au sein du Secteur Intercommunal d'Electrification d'Ayen. Mr le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire deux délégués titulaires, et deux délégués suppléants.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

##### Délégués titulaires

- **Benoît DESCOMPS**, *domicilié* : Bellevue – 19310 Saint-Robert
- **Aleida MOLENKAMP**, *domicilié* : Saint Maurice – 19310 Saint-Robert

##### Délégués suppléants

- **Thierry CAUX**, *domicilié* : Bellevue – 19310 Saint-Robert
- **Yoan PASCAREL**, *domicilié* : Les Côtes – 19310 Saint-Robert

#### **DESIGNATION DES DELEGUES : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune de Saint-Robert, adhérente depuis 2011 au Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise.

Après délibération et à l'unanimité, sont désignés :

##### Délégué titulaire

- **Bernard PIERREFITE**, *domicilié* : Rue Edmond Michelet - 19310 Saint-Robert

##### Délégué suppléant

- **Olivier DESMAISON**, *domicilié* : Les Condamines - 19310 Saint-Robert

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D' ADJUDICATIONS**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO) et d'adjudications, qui comprend le maire en tant que responsable ; les trois membres du conseil municipal étant élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Responsable* : Michel LESECQ

- Ont été élus :

Titulaires :

- Bernard PIERREFITE,
- Thierry CAUX,
- Yoan PASCAREL.

Suppléants :

- Benoît DESCOMPS
- Dominique ANDRE
- Sophie IRWAN

## **Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées-CABB**

Installé dans ses fonctions depuis le 19 septembre 2014, le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en application de la délibération n°4 du 10 janvier 2014 du Conseil Communautaire de la CABB.

Après délibération et à l'unanimité, sont désignés par le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert à la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

Délégué titulaire

- **Jean-Pierre LUCON**, *domicilié* : Route de Louignac - 19310 Saint-Robert

Délégué suppléant

- **Bernard PIERREFITE**, *domicilié* : Rue Edmond Michelet - 19310 Saint-Robert

## **TRAVAUX**

Mr Yoan PASCAREL, adjoint au maire, présente les travaux à faire et à prévoir :

- Avenue Henri Queuille : bâtiment de l'ancienne école.  
Ce bâtiment n'a qu'un seul compteur d'eau et il y a trois locataires. Il propose de profiter des travaux en cours sur cette rue pour faire amener des câbles (prêts à brancher) pour prévoir trois compteurs d'eau. Il présente le devis de l'entreprise Miane & Vinatier : 895 € HT et celui de la SAUR : 538 € HT.
- Signalisation au sol : 6 stops et 1 passage. 2 solutions : les employés communaux effectuent ces travaux et la commune achète la peinture ; l'entreprise Miane & Vinatier effectuent les travaux pour un montant de 640 € HT.
- Chemin de Maziéras : effondrement de deux murs sur la route  
2 devis présentés par l'entreprise PASCAREL : 1820 € HT soit 2184 € TTC pour le 1<sup>er</sup> mur et 2 900 € HT, soit 3 480 € TTC pour le 2<sup>ème</sup> mur.

## **LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE ECOLE**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme Cécile MICHAUD qui souhaite louer un local de l'ancienne école, actuellement vacant, à partir du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer le local de l'ancienne école, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.
- Fixe le loyer à 110.00 € (cent dix euros) par mois toutes charges comprises, révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers.
- Décide de demander un dépôt de garantie, égal à un mois de loyer soit 110.00 €, à Mme Michaud, payable à son entrée dans le logement.
- Autorise Mr le Maire à signer un bail avec Mme Michaud.

## **LOCATION CABINET INFIRMIERE / AVENANT AU BAIL**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une infirmière s'est installée dans le local de l'ancienne bibliothèque, situé à côté de l'ancienne école, depuis le 1er Mai 2012, pour y exercer son activité. Le loyer actuel est de 151.18 €. Par courrier en date du 30 septembre 2014, elle demande au Conseil Municipal de revoir les conditions de son bail : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 elle travaille avec un collaborateur. Elle souhaite que le bail actuel soit rédigé aux deux noms et que le montant du loyer soit réparti entre eux deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'accéder à sa demande,
- DECIDE qu'un titre de recettes sera fait au nom de l'infirmière et un autre au nom de son collaborateur, pour un montant de 75.59 € par mois chacun.
- DECIDE d'établir un avenant au bail de location du 1<sup>er</sup> Mai 2012 stipulant ces modifications.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour établir un avenant au bail et pour effectuer toutes les signatures nécessaires.

### **LOCATION SALLE ST LIBERAL / REDUCTION DE TARIF**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle St Libéral a été louée au mois de septembre. Malencontreusement, la salle a été mise à disposition alors que la société de nettoyage n'avait pas été mandatée pour effectuer le ménage de ladite salle. Les locataires ont estimé que la commune devait leur soustraire le tarif de la prestation de nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune avait l'obligation de louer la salle propre,

- DECIDE à l'unanimité de ne pas appliquer le tarif de location établi par délibération en date du 7 novembre 2012,
- DECIDE de réduire du montant de 450 € (tarif de location appliqué) la somme de 150 € (prestation de nettoyage),
- DIT que la location sera donc de 300 €,
- ACCEPTE un chèque de 300 € remis par les locataires.

### **EPAREUSE**

L'épareuse étant en panne, un devis a été demandé à l'entreprise CHAVALIER pour la faire réparer. Il s'élève à la somme de 1829.56 € HT, soit 2 195.50 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis et décide la réparation de cet engin.

### **VITRAUX EGLISE**

Une fenêtre située au-dessus de l'horloge de l'église est tombée suite à une rafale de vent. L'association « Les Amis de St Robert », dans le cadre de la conservation du patrimoine, a proposé de faire poser un vitrail à la place de cette fenêtre et d'en faire poser un autre en vis-à-vis. L'association propose un don de 5 000 € à la commune ; le restant de la somme étant couvert par une subvention. Pour ce faire, il faut contacter un architecte du Patrimoine pour connaître ses honoraires et le nommer pour mener à bien ce dossier. Un courrier sera envoyé à Mr Joudinaud, architecte du Patrimoine.

### **ACCEPTATION DON**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Me Le Tranouez, notaire à Arnac-Pompadour, a versé la somme de **10 480.12 €** à la Trésorerie d'Objat pour le compte de la commune de Saint-Robert. Cette somme correspond à la vente de la maison Charron que la commune avait reçu en héritage.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement de cette somme de 10 480.12 €
- DECIDE de l'imputer au compte 7713

### **DOCUMENT UNIQUE**

Il a été remis par la personne mandatée par le SIVOM d'Ayen pour l'établir et sera transmis au Centre de Gestion après visa de Mr le Maire, pour qu'il soit examiné lors de la Commission Technique Paritaire du 8 novembre.

### **REMERCIEMENTS**

Mme Dominique ANDRE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que les joueurs et dirigeants de l'ESR (Espérance St Robertoise) ont procédé au nettoyage du stade de football. Elle leur adresse tous ses remerciements.

### **REPAS DES AINES**

Il aura lieu le 13 décembre pour les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. Mr le Maire se charge de prendre contact avec la maison LACHEZE pour établir le menu pour un prix de 27 € par personne. Mr Thierry CAUX propose que les conseillers qui souhaitent participer paient leur repas.